

Eccles, Natalie

De: steven laperriere [steven.laperriere@gmail.com]
Envoyé: 6 novembre 2016 22:54
À: Greffe
Cc: Le RAPLIQ
Objet: Demande d'un délai pour répondre à la correspondance de Me Simon Turmel.

Bonjour,

Merci bien de nous avoir fait suivre, jeudi le 3 novembre dernier, la réponse de Me Simon Turmel, avocat d'Hydro-Québec, relativement à notre « Requête pour l'obtention d'un embargo visant la préservation des compteurs électromécaniques présentement entreposés dans les locaux du Distributeur », soumise à la Régie le 25 octobre dernier.

Sans vouloir débattre ici des divers éléments de cette réponse méritant, selon nous, des précisions et un contre-argumentaire de notre part, afin que les régisseurs puissent rendre une décision fondée sur tous les faits relativement à notre requête, nous vous demandons respectueusement de nous accorder jusqu'à la fin de cette semaine, soit jusqu'au vendredi 11 novembre.

Nous demandons ce délai dû à des circonstances hors de notre contrôle.

Compte tenu du fait que les audiences publiques dans ce dossier n'auront pas lieu avant le mois de mai 2017, nous osons croire que notre demande d'un délai jusqu'à vendredi pour vous faire parvenir notre contre-argumentaire sera considérée comme raisonnable et acceptable.

Nous vous serions reconnaissants de nous confirmer qu'un tel délai est effectivement possible.

Veuillez accepter nos salutations les plus distinguées,

Steven Laperrière
Vice-président